



• AGROBIO PÉRIGORD •
Les Agriculteurs BIO de Dordogne

TECHNIQUES D' ÉLEVAGE

LA REVUE DES ÉLEVEURS BIO DU PÉRIGORD - #4 - NOVEMBRE 2021

LA GESTION DES
DÉCHETS EN ÉLEVAGE :
PAS SI SIMPLE !



Edito



En élevage, nous avons nos priorités.

Santé et bien-être du troupeau, production de fourrages de bonne qualité, commercialisation. Les tâches ne manquent pas mais quelle place prévoir pour la gestion de nos déchets ? Le temps qui reste en fin de journée ou les jours de pluie ?

Il est facile de dire qu'il suffit d'être ordonné et rigoureux et de penser à chaque instant à ranger, nettoyer ses emballages, ficelles, etc. les stocker en attendant la prochaine collecte. Pourtant, c'est une nécessité qu'il nous faut assumer.

Une autre piste à explorer est celle de générer moins de déchets par une réduction de consommation des emballages en matières polluantes et la recherche de matériaux et emballages plus biodégradables. Les industriels sont aussi incités à l'utilisation de ces matériaux.

Dans la pratique, on produit malheureusement également des déchets non recyclables.

Dans ce numéro, nous vous présentons des moyens mis en place pour recycler nos déchets. N'oublions pas qu'à chaque achat, nous finançons la gestion du recyclage par la taxe intégrée au prix et que nous sommes en droit d'exiger un service efficace.

Hélas, le système reste perfectible !

D'autant plus que la réglementation et la conditionnalité PAC nous obligent à une gestion transparente de nos résidus d'emballages divers liés à nos activités professionnelles.

J'espère que les informations contenues dans ce document faciliteront une meilleure organisation du recyclage des déchets agricoles de nos exploitations en Dordogne. Lorsque vous aurez parcouru ce bulletin, je compte sur vous pour communiquer à AgroBio Périgord vos astuces, vos difficultés, vos besoins car c'est par le partage des savoir-faire et par la recherche de solutions communes que nous pourrons être efficaces.

Bonne lecture.

Gérard GIESEN



Plastique recyclé (©A.D.I. Valor)

INTRODUCTION

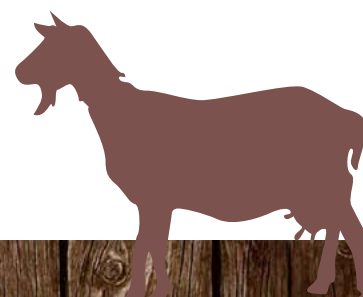
C'est un fait : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ou qu'on n'utilise pas. Mais en agriculture, il est difficile de faire sans. Le recyclage est donc un premier pas vers une pratique agricole plus verte. Le transport de déchets à l'usine de recyclage constitue un premier frein. La qualité de ces déchets, un deuxième. En effet, un déchet prêt à entamer une nouvelle vie doit être débarrassé de ses impuretés. Il ne doit rien rester de sa vie d'avant !

Suite à une consultation réalisée en avril auprès des éleveurs adhérents, plusieurs retours nous ont poussés à enquêter sur le devenir des déchets d'élevage (non organiques). Il s'agit principalement de plastiques et dérivés : bâches, big-bag, ficelles et bidons. Mais aussi de vieux pneus pour les anciens tas d'ensilage.

Thomas, dans le Nord-Est du département, nous indique avoir « des vieux pneus des silos » dont il ne sait plus quoi faire. Issa dans le Sud a quant à elle « des grands sacs de fientes de poule aux quatre coins de la ferme et également des tonnes de pneus ». Gundula, au Nord, reconnaît qu'elle gère mal ses déchets, notamment les ficelles et filets de fourrages, qui partent en déchetterie. Tout comme Stéphanie, au Nord-Ouest, qui n'a pas la place pour stocker. Au centre, Arnaud, lui, n'a pas réussi à trouver une filière pour le plastique d'enrubanné.

Mais Christian, à l'Est, gère bien ses déchets, qui partent pour la plupart dans le circuit de collecte pour recyclage. Lionel nous témoigne aussi que ça ne lui pose aucun problème.

Il y a donc un niveau d'informations hétérogène et une marge de progrès sur cette thématique.



QUELQUES CHIFFRES / AGRICULTURE ET PLASTIQUE

On estime que sur **400 millions de tonnes de plastique produites chaque année mondialement**, un tiers environ finit sous une forme ou sous une autre dans le sol ou dans les eaux intérieures, si bien que selon les endroits, la contamination des terres serait 4 à 23 fois plus élevée que celle de la mer. Les microplastiques modifient la structure des sols ainsi que l'habitat des organismes vivants qui jouent un rôle dans leur fertilisation, depuis les micro-organismes jusqu'aux vers de terre. Ils agissent en outre comme des aimants vis-à-vis de certaines substances toxiques.

L'agriculture est le sixième plus gros consommateur de plastique en Europe. Au niveau mondial, le secteur en utilise chaque année autour de **6,5 millions de tonnes**. La production maraîchère semble aujourd'hui impossible sans le plastique qui sert à fabriquer les systèmes d'irrigation et les serres, des filets protègent les arbres fruitiers des oiseaux et des champs entiers sont recouverts de bâches qui maintiennent le sol au chaud et permettent d'allonger la période végétative. La question de la présence de plastiques et de microplastiques dans le sol, dans le bétail et dans notre alimentation n'a été soulevée que récemment et ne fait pour l'instant l'objet que de recherches limitées.

Le secteur « Pêche et agriculture » est en France un secteur d'activité qui génère **1,3 millions de tonnes de déchets par an, dont 0,3 millions de tonnes de déchets dangereux**. Le secteur de la construction est comparativement beaucoup plus émetteur de déchets que l'agriculture.

Promu par l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques) dans les années 1990, le concept de responsabilité élargie du producteur (REP) est basé sur le principe selon lequel **le producteur d'un produit est responsable de ce produit tout au long de son cycle de vie**. Un des objectifs est d'internaliser les coûts environnementaux dans le prix des produits neufs, notamment les coûts de collecte, de recyclage et de traitement.

Cela doit également, tout du moins en théorie, inciter le producteur à prendre en compte les aspects environnementaux dès la conception des produits afin de prévenir la production de déchets à la source et d'en faciliter le recyclage.



© A.D.I. Valor

LA FILIÈRE FRANÇAISE A.D.I. VALOR



En France, la filière de gestion des déchets des produits de l'agrofourniture a été mise en place en 2001, de manière volontaire par la profession agricole, sous l'égide de l'éco-organisme A.D.I.VALOR (*Agriculteurs Distributeurs Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles*). Le fonctionnement de cette filière repose sur le principe de responsabilité partagée entre les metteurs sur le marché de l'agrofourniture (fabricants, conditionneurs, importateurs), les distributeurs (coopératives et négociants) et les utilisateurs (principalement les agriculteurs).

A.D.I.VALOR est une société privée (Société par Actions Simplifiée -SAS), sans but lucratif. Ses actionnaires s'engagent ainsi à réinvestir tout excédent éventuel dans l'activité de l'entreprise. Elle a pour actionnaires l'ensemble des partenaires opérationnels et financiers de la filière :

• Les metteurs en marché, industriels ou importateurs :

- **COVADA**, « *Collecte et Valorisation des Déchets Agricoles* », Créée par l'UIPP, COVADA a comme autre actionnaire l'UPJ (Union des Professionnels du Jardin et des Espaces Verts).
- **SOVEEA**, « *Société de Valorisation des Eco-actions des Engrais et Amendements* », créée par l'UNIFA (Union des industries de la fertilisation).
- **ARES**, « *Association de Récupération des Emballages de Semences* », créée par les entreprises membres de l'Union Française des Semenciers (UFS).
- **CPA**, « *Comité français des Plastiques en Agriculture* » via l'initiative « Agriculture, Plastique et Environnement » (APE).
- **SEPH**, « *Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène* », créée par les adhérents de l'Association Française des Industries de la Détergence, de l'Entretien et des Produits d'hygiène (AFISE).

• **Les distributeurs** de produits d'agrofourniture, représentés par Coop de France - métiers du grain, l'Union des Coopératives INVIVO et la Fédération du Négoce Agricole (FNA).

• **Les agriculteurs**, représentés par la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA).

Des accords-cadres ont été signés avec les Ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture afin d'améliorer les taux de collecte et de recyclage et travailler également à la promotion de l'éco-conception des produits de l'agrofourniture, la communication et la sensibilisation des utilisateurs professionnels et la transmission annuelle d'un bilan d'activité comprenant en particulier les résultats par flux de déchets.



Les déchets concernés à ce jour :

Phytopharmacie	Fertilisants	Semences certifiées	Hygiène et oenologie	Plastiques agricoles	
 Bidons EVPP	 Big-bags de semences		 Bidons EVPHEL	 Films de serre	 Ensilage
 PPNU	 Big-bags de plants		 Bidons EVPOH	 Films de semi-forçage	 Enrubannage
 Boîtes & sacs	 Petits sacs engrais	 Sacs papier	 Bidons des autres élevages	 Ficelles	 Paillage clair
 EPIU				 Filets	 Paillage couleur
 Fûts				 Filets paragrêle	 Gaines souples d'irrigation

EVPP : Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques – PPNU : Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables – EPIU : Équipements de Protection Individuelle Usagés
FAU : Films Agricoles Usagés – EVPHEL : Emballages Vides de Produits d'Hygiène de l'Élevage Laitier – EVPOH : Emballages Vides de Produits Cœnologiques et d'Hygiène de la cave

Les déchets en **élevage** :

Type de déchet	Quantité potentielle à collecter (en Tonnes)	Pourcentage collecté	Pourcentage de la collecte recyclé
Bidons plastiques de l'élevage laitier	1 300	81%	97%
Big-bags d'engrais et de semences	8 936	94%	près de 100%
Sacs papier de semences certifiées	3 000	31%	64%
Films d'élevage (ensilage et enrubannage)	41 000	80%	près de 100%
Ficelles (fourrages + palissage vignes + attache-tomates sous serres)	15 000	34%	près de 100%
Filets (fourrages)	11 000	59%	0%

On peut voir qu'il existe encore des marges de progrès (chiffres en gras). Plusieurs projets sont en cours, notamment sur la mise au point de procédés de recyclage des filets -qui n'existent pas à ce jour-, ainsi que pour les emballages de nutrition animale et les emballages des produits d'hygiène de l'élevage (toutes filières). Ces projets conduiront, à partir de 2022, à l'implantation d'une nouvelle unité industrielle de recyclage en France.



Que deviennent-ils ?



© A.D.I. Valor

EN PRATIQUE

Dans la réglementation, il appartient à celui qui génère le déchet ou le détient d'en prendre en charge sa gestion. **La gestion des déchets d'agrofourniture incombe ainsi légalement aux exploitants agricoles.** D'ailleurs, les aides de la PAC y sont conditionnées.

En pratique, pour les déchets collectés par la filière ADIVALOR, c'est donc via les distributeurs que s'organise la collecte, directement sur le lieu de vente ou via des plateformes de regroupement. Elle a lieu 1 à 2 fois/an, en juin et novembre, pendant 1 semaine. Il ne faut donc pas louper le coche ! Les agriculteurs sont informés par mail ou sms via leurs fournisseurs habituels type coopérative locale, ou via les CUMA. Lors de l'enlèvement, un justificatif papier est fourni à l'agriculteur qui le conserve.

Si vous n'avez pas cette information, vous pouvez trouver sur le site internet d'ADIVALOR **un outil cartographique pour rechercher les points de collecte près de chez vous selon le type de déchet :**



© A.D.I. Valor



Prenons pour exemple Gérard, éleveur à Issac, qui cherche à amener au recyclage ses sacs de semences certifiées en papier. Sur le site internet, il trouvera au plus proche pour ce type de déchet, l'entreprise DEGEIX Dominique à Saint Etienne de Puyorbier, avec les coordonnées.

Mais le retour des déchets ne s'improvise pas ! Et ça peut parfois être délicat. Car les filières de recyclage veulent... des déchets *propres* ! Ou disons non souillés, nettoyés de leurs grosses impuretés du moins. Donc balayés ou secoués, pour devenir « *recyclables* ». Puis pliés, voire fagotés, pour faciliter la manutention.

Voici les bonnes pratiques à adopter :

- Pour défaire le **filet d'une balle de paille**, il faut prendre le temps de doucement faire plusieurs tours. A mettre en sac dédié de recyclage.
- Pour les **ficelles**, il faut les couper et les attraper au même niveau et, en tirant dessus avec l'autre main, on empêche le foin ou la paille de venir avec. En sac de recyclage.
- Pour le **film d'enrubannage**, il faut découper au cutter en faisant le tour de la botte, le secouer puis le plier. Puis les fagoter par paquet de 5 ou 10.
- Les **bâches d'ensilage**, il faut les étaler, les balayer et les plier sèches.
- Les **big-bags**, il faut les secouer et les plier. Puis les fagoter ensemble.
- Pour les **bidons de produit d'hygiène**, il faut les rincer et les égoutter. Pareil pour les bidons de produits phytopharmaceutiques.
- Pour les **boîtes et sacs de produits phytopharmaceutiques**, il faut les plier et les mettre dans un sac de recyclage dédié. On peut y mettre les bouchons en plastique.
- Pour les **sacs de semence**, on les secoue, on les regroupe et on les fagote, on stocke au sec.



© Adivalor

Attention : les sacs contenant spécial déchets sont vendus en coopérative ou par des négociants, pour une somme modérée. Il faut se les procurer.

Il apparaîtrait cependant qu'il existe un écart important entre les quantités vendues et celles récupérées par les fournisseurs, ce qui peut s'expliquer par la désinformation de certains, qui stockent (plus ou moins bien) en attendant une solution, par la réutilisation à d'autres fins (pour quelques bâches, des bidons et quelques ficelles)... en espérant que les déchets ne partent pas dans la nature !

Le problème du volume de stockage que cela peut représenter, du fait de 1 à 2 collectes par an, est ainsi un frein identifié. Il faudrait donc éventuellement trouver un lieu de stockage-tampon.



Et pour les vieux pneus de tas d'ensilage ?

C'est une autre histoire... Il existe une filière de recyclage des pneumatiques « classiques », accessible aux professionnels du secteur automobile mais pour les pneus simplement usés et non abîmés, stockés à l'abri. Ce sont **ALIAPUR**¹ et **France recyclage pneumatiques**² qui sont positionnés nationalement.

Pour les pneus dits « hors filière » (ceux qui nous intéressent), il existe une filiale **ALIASTOCKS** qui existe depuis 2005. Elle intervient auprès de collectivités ou de propriétaires privés qui souhaitent faire enlever des gisements de pneus abandonnés sur leurs terrains. Le prix est facturé à la tonne, sur devis, avec envoi par mail de photos du stock et adresse du lieu d'enlèvement et facturation. Selon leur état, ils seront recyclés ou non. On peut se regrouper afin d'avoir un coût plus faible. Il n'y a pas de prix fixe annoncé, donc demande de devis par mail.

Contact : 04 37 91 71 82 - aliastocksvhu@aliapur.fr

Il existe une initiative intéressante de mutualisation lancée dans certains départements nommée « **Ensivalor** » (cf. sources), peut-être bientôt quelque chose de similaire en Dordogne ?

1 - <https://www.aliapur.fr/fr/faire-collecter-ses-pneus.html>

2 - <https://www.gie-frp.com/>



© Aliapur



Et pour les autres déchets ?

Les autres déchets, ceux qui sont troués et/ou souillés, partent à l'enfouissement. Souvent via les déchetteries locales accessibles aux particuliers et aux professionnels « à faibles volumes », puisqu'il n'y a pas de filière de recyclage ou de nettoyage pour ceux-là. Le SMD3 gère donc cela localement sur notre département. Pour les professionnels agriculteurs qui produisent mois de 360 litres par semaine peuvent utiliser les bornes « grand public ». A priori avec inscription et sur abonnement. Il existe une grille tarifaire selon le type de déchet :

Type de déchet	Unité	Coût en € HT	Coût TTC
Ferrailles	m ³	gratuit	gratuit
Cartons	m ³	gratuit	gratuit
Déchets verts	m ³	7.00	8.40
Tout venant / non valorisable	m ³	22.80	27.36
Inertes /gravats	m ³	8.00	9.60
Bois non traité	m ³	7.00	8.40
Polystyrène	m ³	5.00	6.00
Déchets toxiques et dangereux	kg	0.56	0.67

On est sur un coût de 22,80€ HT le mètre cube dans la catégorie « tout venant / non valorisable ». Pour des volumes faibles, ce schéma peut convenir.

Pour des volumes plus importants, il est possible de faire appel à la société **TRI** basée à Bergerac, qui collecte et conditionne au prix de 162€/Tonne (déplacement camion).

Contact : 05 53 27 01 55 / sarl-tri@wanadoo.fr



Gaines techniques recyclées ©A.D.I. Valor





Des pistes d'alternatives ?

- **Donner une seconde vie** : par exemple pour des bidons vides ou des bâches, ça peut intéresser les particuliers pour du bricolage (penser au *Bon Coin*), ou même pour les bâches des maraîchers pour de l'occultation ! Ceci dit c'est à relativiser car un déchet recyclable qui ne le serait plus suite à une utilisation secondaire devra partir à l'enfouissement... (bâche surtout).
- Utiliser de la **ficelle de chanvre biodégradable**. Cependant il y a des limites techniques pour son utilisation, avec des risques de pourrissement selon les conditions de stockage (matière organique) et la faible résistance du matériau qui le rend difficilement utilisable sur des presses haute densité pour grosses bottes.
- Utiliser des **bâches plus résistantes** dans le temps, par exemple pour la protection des fourrages afin de pouvoir les réutiliser plusieurs fois.



© A.D.I. Valor

Les bons gestes du paysan-recycleur :

- Dès l'achat, je pense « recyclage » pour l'emballage ou le produit,
- Je choisis bien le fournisseur qui reprendra le déchet ou prendra en charge son recyclage,
- Je garde mes déchets « propres »,
- Je stocke à l'abri et au sec quand c'est possible,
- Je me note sur le calendrier les semaines de collecte !

L'agriculteur doit gérer la propreté de ses déchets recyclables, le stockage et l'apport au point de collecte, ce qui demande un effort certain pour un bon fonctionnement.

Le coût du ramassage, quand il est à la charge directe de l'agriculteur, peut aussi être un frein ! Sachez que normalement, quand on achète un produit, le coût du recyclage est intégré.

Et lorsque cela part à l'enfouissement, est-ce vraiment satisfaisant ? surtout quand on est dans un mode d'agriculture préservant l'environnement...

Depuis 2017 persiste un problème dans le recyclage effectif de certains plastiques, car il y a eu un arrêt de contrat avec la Chine qui possède des usines de lavage... Ce phénomène est exacerbé par la crise du COVID depuis l'an dernier.

Il doit y avoir des évolutions de la réglementation à ce sujet en 2022, notamment au niveau européen, mais c'est encore flou... Des projets sont en cours pour recréer des usines en France. C'est souhaitable au regard de l'empreinte énergétique du transport de déchets, et l'impact de la pollution de nos déchets dans un autre pays peut aussi questionner.

Il est nécessaire de travailler à des solutions plus durables, comme par exemple des plastiques plus épais, solides et réutilisables par exemple ? Des nouvelles matières ? Des systèmes de « consignes » ? L'éco-conception fait partie de la charte *Adivalor*. La communication également, alors peut-être qu'avec cet article nous aurons un financement ?

Si vous avez un souci ou une idée pour la gestion de vos déchets, contactez-nous, on peut collecter les informations du terrain pour les regrouper, afin d'aller ensuite plus loin si cela s'avère nécessaire.

CONCLUSION

Sources

- Atlas du plastique 2019, https://fr.boell.org/sites/default/files/2020-03/Atlas%20du%20Plastique%20VF_0.pdf
- ADEME, chiffres clés, édition 2020 <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/28-dechets-chiffres-cles-edition-2020-9791029712135.html>
- Ministère de l'écologie : <https://www.ecologie.gouv.fr/dechets-professionnels-issus-produits-lagrofourriture>
- Chiffres 2020 du rapport d'activités d'Adivalor <https://www.adivalor.fr/ADIVALOR/telechargement-rapport.html>
- Initiatives « Ensivalor » : <https://www.farm-connexion.com/2021/03/16/calvados-en-mars-ensivalor-collecte-ra-520-tonnes-de-pneus/> et <https://www.entraid.com/articles/collecte-des-pneus-usages-ensivalor-adivalor>

Les actions de l'association sont soutenues par :



Vous souhaitez en savoir plus, suivre une formation, participer à des rencontres entre éleveurs ?

Contactez AgroBio Périgord !



• AGROBIO PÉRIGORD •
Les Agriculteurs BIO de Dordogne

Hélène DOMINIQUE
Animatrice élevage
Tél. 06 32 58 19 48

h.dominique@agrobioperigord.fr

7 impasse de la Truffe
24430 COURSAC
Tél. 05 53 35 88 18

www.agrobioperigord.fr